

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

Réf: AT/DO/SDT/DRA/ 84/2024

1^{er} AVIS DE MISE EN DEMEURE

1) IDENTIFICATION DES PARTIES

Service contractant : La Direction opérationnelle des télécommunications de Bejaia représentée par son Directeur Mr **AIT DAHMANE NABIL** sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia

Partenaire cocontractant Entreprise : **EURL KAOUACHE MEHDI** représentée par son gérant Mr **KAOUACHE MEHDI** sis au : **ZONE 81 LOT LAKABI EL AMET 82 JIJEL.**

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat D'adhésion (N° 16/2022) du 09/08/2022.
- Ordre de démarrage de service N° 141/2024 du 08/07/2024.
- Nature des travaux de **EXTENSION CANALISATION EL_HAD MSAN SAI/ELDN06**
- Délais 50 jours calendaires.

3) 1ere mise en demeure :

Objet de la mise en demeure :

Suite aux visites du chantier effectué par nos services technique (CMP SIDI AICH), ces derniers ont constatés manque la remise en état des lieux (Bitumes).

Aussi, par la présente, je vous mets en demeure de renforcer le chantier des moyens humains et matériels et d'allouer tous les moyens nécessaires pour l'achèvement total des travaux conformément aux clauses contractuels.

Délai d'exécution de la mise en demeure : 08 jours à compter de la notification de la présente mise en en demeure.

Sanction prévue en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Algérie Telecom peut procéder à la deuxième mise en demeure conformément au clause contractuel.

Accusé de réception

Date 20/11/2024

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)



Le Directeur
Bejaia le 19/11/2024

**Operationnel des
Télécommunications de Béjaia**
AIT DAHMANE Nabil